



Procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2025

MAIRIE DE PARIGNY

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PARIGNY, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal « Georges Subrin », sous la présidence de Monsieur BRUYERE Dominique, Maire.

Présents : Mmes/Mrs BRUYERE Dominique, BRESCANCIN Louis, MOTET Marie-Claude, BERTOMIER Isabelle, BASSET Sandrine, FERNANDES-MARQUES Sandrine, CHAIZE Edouard

Absents excusés :

M. JOLY Patrick donne pouvoir à Mme BERTOMIER Isabelle
Mme DURAY Annie donne pouvoir à Mme BASSET Sandrine
M. BRUYERE Thibault donne pouvoir à Mme MOTET Marie-Claude
M. BAUDIN Vincent donne pouvoir à M. BRUYERE Dominique

Absents : M. BARBIER Jean-Paul, Mme RICARD Maria

Secrétaire de séance : M. CHAIZE Edouard

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 juin 2025
- Décisions prises par délégation
- Personnel communal : fonctionnement du temps de travail des agents communaux à l'école à la rentrée 2025
- Roannais Agglomération :
 - Présentation du rapport d'observations définitif de la Chambre Régionale des comptes
 - Présentation du rapport d'activités 2024
- Informations générales :
 - Compte rendu des commissions communales
 - Compte rendu des commissions intercommunales
- Questions diverses

APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 juin 2025 a été adressé aux élus par mail.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

VOTE	Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 6 (dont 4 procurations)
------	-----------	----------------	------------	-----------------------------------

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

- Monsieur le Maire informe que l'agent comptable au service administratif a effectué son stage de 6 mois en tant que Rédacteur stagiaire.

Au 1er juillet 2025, l'agent comptable a été nommé Rédacteur titulaire.

URBANISME - RENONCIATION DE L'EXERCICE DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Type de déclaration	Numéro d'enregistrement	Date de réception	Nom du vendeur	Nom de l'acheteur	Signataire	Adresse	Décision et date
D.I.A.	DIA421662500007	13/06/2025	SCI ACTALOIRE	SARL SAUTEL	Notaire : Maître Anne-Sophie DELOBRE	Rue de la Goutte Zinet 42120 PARIGNY Parcelle AA 216	Non préemption le 16/06/2025

Type de déclaration	Numéro d'enregistrement	Date de réception	Nom du vendeur	Nom de l'acheteur	Signataire	Adresse	Décision et date
D.I.A.	DIA421662500008	13/06/2025	SCI ACTALOIRE	SARL SAUTEL	Notaire : Maître Anne-Sophie DELOBRE	Rue de la Goutte Zinet 42120 PARIGNY Parcelle AA 217	Non préemption le 16/06/2025

Type de déclaration	Numéro d'enregistrement	Date de réception	Nom du vendeur	Nom de l'acheteur	Signataire	Adresse	Décision et date
D.I.A.	DIA421662500009	13/06/2025	SCI ACTALOIRE	BOSTANCI Mustafa	Notaire : Maître Hervé BESSAT	Rue de la Goutte Zinet 42120 PARIGNY Parcelles AA 215 et 232	Non préemption le 16/06/2025

Type de déclaration	Numéro d'enregistrement	Date de réception	Nom du vendeur	Nom de l'acheteur	Signataire	Adresse	Décision et date
D.I.A.	DIA421662500010	03/07/2025	CARDOSO NOVAIX Diogo et Claudia	VERNAY PAPINI Léo et ROUSSY Ludivine	Notaire : Maître Virginie VIAL	32 route du Bas de Rhins 42120 PARIGNY Parcelle AA 25	Non préemption le /07/2025

Type de déclaration	Numéro d'enregistrement	Date de réception	Nom du vendeur	Nom de l'acheteur	Signataire	Adresse	Décision et date
D.I.A.	DIA421662500011	09/07/2025	SCI ACTALOIRE	SARL SAUTEL	Notaire : Maître Anne-Sophie DELOBRE	Rue de la Goutte Zinet 42120 PARIGNY Parcelles AA 216, 233 et 217	Non préemption le 10/07/2025

PERSONNEL COMMUNAL – FONCTIONNEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX A L'ECOLE A LA RENTREE 2025

Monsieur le Maire rappelle brièvement les faits qui se sont déroulés en juin dernier à l'école suite au dernier conseil d'école (convocation en mairie des agents puis du Directeur de l'école puis de Monsieur l'Inspecteur d'académie accompagné du Directeur de l'école).

Madame BASSET prend la parole et fait lecture d'une lettre ouverte rédigée par 3 membres de la commission sociale (Mmes DURAY, MOTET et BASSET). Cette lettre sera annexée au procès-verbal de la séance.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un certain nombre de mails de parents d'élèves inquiets et qu'il a demandé aux agents en poste à l'école de chercher un nouvel emploi. Les agents ont passé des entretiens et sont en attente de réponses.

Néanmoins, si les agents à l'école n'ont pas de poste en septembre, Monsieur le Maire s'engage à leur proposer une solution temporaire à l'école.

Pour rappel, il y a 3 agents à l'école :

- un agent contractuel en disponibilité dont le contrat s'achève le 31/08/2025
- un agent « stagiaire » de la fonction publique (avec une non-titularisation au 01/01/2026)
- un agent contractuel dont le contrat s'achève au 31/12/2025

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne veut pas qu'il y ait 2 agents « ATSEM » dans la classe de maternelle (avec une répartition en 3 groupes : 12 enfants avec 1 ATSEM dans la classe, 7 enfants avec 1 ATSEM dans le dortoir et 4 enfants avec l'enseignante dans le couloir). Il a demandé au Directeur de l'école que cela cesse immédiatement. Monsieur le Maire est venu à l'école les 2 jeudis avant les vacances scolaires estivales et a constaté que la situation au sein de la classe de maternelle n'avait pas évolué. Il rappelle que le personnel est là en soutien aux enseignants et non pour faire la classe, ni pour les servir, ni faire le nettoyage de leur plateau.

Monsieur le Maire précise que les postes seront réorganisés le plus tôt possible afin de n'avoir qu'une seule ATSEM (en classe avec les enseignants) et un agent pour gérer la garderie, le service de la cantine, l'aide aux devoirs et le ménage quotidien de l'école. Ce 2nd poste ne sera plus à temps complet.

Monsieur le Maire indique que le ménage des bâtiments communaux (dont celui de l'école) pourrait être sous-traité à une entreprise (en attente des devis) ce qui supprimera le poste de contractuel qui s'achève au 31/12/2025.

Il y aura bien toujours 3 agents pour le service de la cantine et la garderie sera assurée comme actuellement.

Madame BASSET informe que désormais son engagement envers l'école sera moindre et que la fête des lumières et le carnaval ne seront pas organisés par la commune.

Elle indique que si les enseignants partent de l'école à la rentrée 2026, la mairie en sera tenue pour responsable par les parents.

Elle précise également qu'une représentante des parents d'élèves a été notée comme présente sur le compte rendu du conseil d'école alors qu'elle ne l'était pas.

Ce compte rendu était à charge de la mairie et des agents de l'école.

Les agents à l'école ont été sous pression pendant 6 mois.

Madame MOTET précise que tout allait bien d'après les enseignants et que tout d'un coup la situation a changé. L'envoi du compte rendu du conseil d'école a été le déclencheur et a mis le feu aux poudres.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il va rencontrer Monsieur le Sous-Préfet et le responsable de la DDFIP le 29 juillet prochain accompagné des 2 secrétaires afin d'évoquer la situation financière de la commune.

ROANNAIS AGGLOMERATION

► **PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIF DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la communauté d'agglomération de Roanne – Roannais Agglomération et de la ville de Roanne (2 rapports réalisés).

Lors de sa séance du 23 janvier 2025, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au Président de la communauté d'agglomération de Roanne pour être communiquées à son assemblée délibérante. La présentation du rapport a eu lieu le 24 avril 2025.

Ce rapport a été rédigé par 12 magistrats de la cours des comptes qui ont auditionné Monsieur le Président de Roannais Agglomération.

Madame la Présidente de la chambre régionale des comptes nous a adressé, en application de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, les observations définitives qui doivent être présentées au conseil municipal et donner lieu à un débat. La chambre régionale ne sera pas destinataire des suites.

Monsieur le Maire indique que le rapport de la chambre régionale des comptes a été adressé aux membres du conseil municipal.

Un débat s'instaure.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'observations définitif de la chambre régionale des comptes concernant Roannais Agglomération.

Les membres du conseil :

- souhaitent que les responsables de l'Etat prennent la mesure de ce rapport et veuillent bien faire le nécessaire
- souhaitent que l'Etat prenne ses responsabilités pour l'équité des communes
- attendent la réponse de l'Etat

► **PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024**

Monsieur le Maire rappelle que chaque élu a été destinataire du Rapport d'Activités 2024 de Roannais Agglomération.

Monsieur le Président de Roannais Agglomération demande aux conseils municipaux des communes adhérentes de prendre acte de ce rapport lors d'une séance du conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2024 de Roannais Agglomération.

INFORMATIONS GENERALES

- La Préfecture nous a fait parvenir l'arrêté en vigueur jusqu'au 31 octobre 2025 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau dans le département de la Loire. La commune de Parigny est située à ce jour en zone d'Alerte.
- La Préfecture nous a également communiqué l'arrêté portant interdiction de rassemblements festifs à caractère musical (type rave party) et interdiction de circulation de tout véhicule transportant du matériel de sons à destination d'un rassemblement festif à caractère musical non autorisé dans le département de la Loire du 4 juillet 2025 au 1^{er} septembre 2025.
- La posture VIGIPIRATE « été – automne 2025 » est active depuis le 1^{er} juillet 2025 et demeurera au niveau « urgence attentat ».
- Monsieur le Maire informe de l'arrivée le 9 juillet 2025 de Gens du Voyage sur un terrain privé dans la zone commerciale de Parigny.
Les Gens du Voyage ont indiqué aux Gendarmes avoir obtenu l'accord du propriétaire pour s'installer quelques jours sur ce terrain.
- Louis BRESCANCIN :
 - valide la facture provisoire de l'entreprise PONTILLE pour divers travaux de voirie suite aux intempéries chemin des Hauts d'Orinay et chemin des Bois de la Porte pour un montant de 2 920 € HT soit 3 504 € TTC.
 - Demande la validation du devis pour le pont de la Goutte Orinay, un accord est émis
Le montant du devis est de 4 900 € HT soit 5 880 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

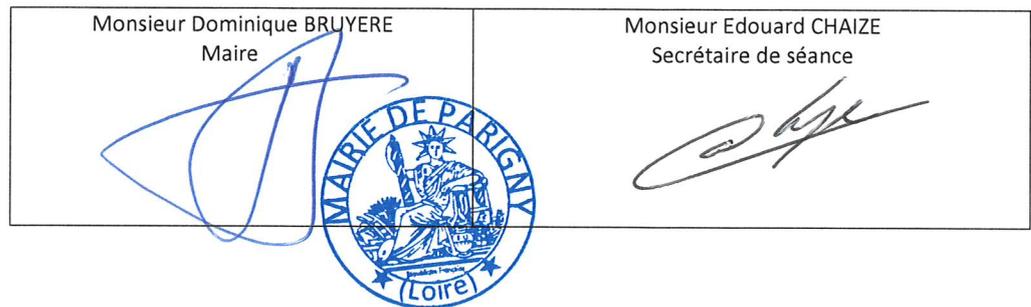
- Monsieur le Maire propose que les réunions des élus du mardi reprennent à compter du 2 septembre 2025.

- ▶ Permanences des élus pendant la période estivale :
 - Monsieur le Maire présent jusqu'au 15 août 2025
 - M. Patrick JOLY assurera une permanence la semaine 34 (du 18 au 24 août 2025)

▶ **PROCHAINE REUNION :**

- ▶ **CONSEIL MUNICIPAL :** Jeudi 11 septembre 2025 (sous réserve de points à mettre à l'ordre du jour).

Séance levée à 20 h 13.



Soumis à l'approbation du Conseil Municipal du 16 septembre 2025.

Mme DURAY Anny - 2^{ème} adjointe
Mme BASSET Sandrine – Conseillère Municipale
Mme MOTET Marie-Claude – Conseillère Municipale

Lettre ouverte

Le 10 Juillet 2025

Nous voulons revenir sur le conseil d'école du 12 juin 2025 qui a été un moment très difficile pour Mme DURAY et moi-même (Mme BASSET).

Nous avons eu l'impression d'être à un procès et non à un conseil d'école, nous sommes sorties de cette réunion abasourdies où aucune concertation n'a pu être envisagée.

Ensuite, nous avons reçu le PV de ce conseil qui a fini de nous achever, tout n'a pas été dit car ce PV est basé sur le procès de la municipalité ainsi que de nos agents.

En effet, nous avons abordé le sujet des réservations de repas pour la cantine pour les jours de sorties scolaires prévues à l'avance. Les parents doivent désinscrire les enfants de la cantine dès la connaissance des sorties. Nous avons dit aux représentants des parents d'élèves que la mairie ne désinscrira plus leurs enfants à leur place.

Non retranscrit sur le PV

Lors de ce conseil d'école, à plusieurs reprises, nous avons proposé une réunion afin de parler entre adultes responsables, l'équipe enseignante n'a pas accepté, d'où notre sentiment d'impuissance devant une situation bloquée et qui aurait pu être sans doute résolue avec une discussion entre chaque partie.

Non retranscrit sur le PV

D'autre-part, il est spécifié sur ce PV : *« que le manque de soutien de la mairie perçu en février par l'équipe enseignante à contribuer à limiter les échanges à ce sujet ».*

Pour information, Mme DURAY a eu longuement Mr CHOMETTE ainsi que Mme UROS au téléphone en Février pour divers problèmes. Nous avons donc demandé une réunion entre agents, enseignants et représentants de la marie. Cette réunion a été fixé au 27 Mars, elle a été annulée par les enseignants quelques jours avant car tout allait bien.

Le 17 Avril, Mr CHOMETTE a convoqué Mme MOTET pour lui donner une liste de ce qui n'allait pas. Nous avons fait une mise au point le jour même avec nos agents.

Mi-Mai, Mr CHOMETTE a couru après Mme MOTET pour lui précisait que tout allait bien *« Il faut dire quand ça va mal mais aussi quand tout va bien »* a-t-il précisé. Nous voulions tout de même faire une réunion afin que chacun expose ses difficultés s'il y en avait, pour finir sereinement l'année scolaire, nous n'avons pas pu nous entendre sur une date mais comme tout allait bien, nous n'avons pas insisté.

Le mercredi 4 Juin, nous sommes allés à l'école, Mme BENETIERE était présente avec ses 2 enfants. Nous nous sommes simplement renseignés au niveau de l'inspection académique concernant la sécurité pendant le temps hors scolaire.

Mr l'inspecteur nous a précisé que les enseignants pouvaient fréquenter l'école avec l'accord de la Mairie. Cette réponse a aussi été envoyée à Mr CHOMETTE.

Pour nous cette réponse a peut-être été le déclencheur de cette situation qui a abouti à ce conseil et à ce PV.

Sachez que notre investissement a été total, que nous voulions du dialogue et de la concertation entre adultes responsables pour le bien-être des enfants.

Ce PV n'est pas du tout représentatif de notre investissement ce qui est bien dommage. Notre colère est toujours intacte, une de mes collègues a été prise à partie lors de la fête de l'école, ce qui est bien regrettable.

A l'avenir notre implication concernant l'école sera désormais inexistante, nous sommes vraiment blessées et dépitées par cette situation.

Mme DURAY, Mme BASSET, Mme MOTET